



MUNICIPALITÉ
SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE
MUNICIPALITÉ, QUE :

Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a adopté lors de la séance régulière du 7 mai 2019 les règlements suivants :

ADOPTION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL UNIFORMISÉ 2019-432

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-433 CONCERNANT LA TARIFICATION
POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL UNIFORMISÉ 2019-432**

Que les règlements entrent en vigueur lors de leur publication.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE, ce 14^e jour de janvier 2019

Majella René, gma,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Majella René, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, certifie sous mon serment 14^e jour de mai entre 9h et 18h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14^e jour de mai 2019

Majella René, gma,
Directrice Générale et secrétaire-trésorière